

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 12 décembre 2013, à 18.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 42 du 27 novembre 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 26 septembre 2013 et du 3 octobre 2013.
4. Questions orales.
5. Traitement de la motion intitulée « Révision du règlement de la Commission des finances » (PDC-JDC).
6. Traitement de la motion intitulée « Recours au bois indigène dans les petites constructions communales » (PLR).
7. Elections des Président-e, 1er-ère vice-président-e et 2ème vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).
8. Divers.

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Stéphane Theurillat - remplacé par M. Olivier Frund.

M. Claude Gury - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

Est excusé pour le PLR :

M. Thierry Simon - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

Est excusée pour le PS :

Mme Lisa Raval - pas remplacée.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Angelo Casarano - remplacé par M. Manuel Benitez.

M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Manuel Benitez, Denis Bessire, Alain Bohlinger, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Victor Giordano, Dominique Hubleur, Manuel Godinat, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, André Kubler, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Jean Farine et Vincent Siegenthaler.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Victor Egger dédie la dernière séance de l'année à Nelson Mandela qui par sa force de conviction a réussi à transformer et à faire avancer un pays et ceci dans le respect de chacun.

2. Informations du Conseil municipal.

M. Julien Loichat informe sur l'état d'avancement des travaux du Foyer les Planchettes et sur l'ouverture, au début du mois de janvier, de l'unité de vie psycho-gériatrique qui sera située au premier étage, unité qui permettra d'accueillir des personnes qui souffrent de différentes maladies qui les handicapent dans la vie de tous les jours et qui ne leur permettent pas forcément de rester seule à la maison ou dans les locaux habituels des Planchettes. Il mentionne encore la convention de collaboration entre la Police municipale et les Communes de Fontenais et Courtedoux. Une étude pour une telle collaboration avait été demandée par un postulat de 2012 déposé par le groupe PLR. Il ajoute que des contacts ont lieu également avec d'autres communes.

En réponse à une question orale de Mme Mathilde Crevoisier Crelier, M. Pierre-Olivier Cattin indique que la place de parc de la piscine des Tilleuls est mise à ban exclusivement pour les utilisateurs du centre sportif de l'Oiselier les jours ouvrables de 8 à 20 heures et de 9 à 17 heures le dimanche. En dehors de ces tranches d'heures, le parcage est entièrement libre.

Il mentionne également que le service cantonal des affaires sociales a accordé à la ville de Porrentruy treize places de crèche pour des enfants dont les parents ont des horaires irréguliers. Il ajoute que jusqu'à l'agrandissement de la Maison de l'enfance quatre sites de crèche et un site de l'UAPE seront localisés sur le site des Tilleuls ; il y aura également un groupe UAPE à Juventuti.

Il informe encore que les travaux de l'Inter vont bon train ; l'arrière-scène sortant actuellement de terre et l'espace des loges ayant été construit. Il ajoute qu'un groupe de pilotage travaille à l'installation de la gestion culturelle de

ce théâtre municipal de Porrentruy.

Mme Anne Roy indique que le 25 novembre a été créée la Fondation du Musée suisse de la distillation ; la constitution officielle de son Conseil de Fondation ayant eu lieu ce soir. Mme Roy représente la Municipalité de Porrentruy au Conseil de Fondation.

3. Procès-verbaux des séances du 26 septembre 2013 et du 3 octobre 2013

M. Sébastien Piquerez demande, à la page 5 du procès-verbal du 26 septembre 2013, que soit mentionné Sébastien Piquerez à la place de Stéphane Piquerez.

Mme Aline Nicoulin demande, à la page 2 du procès-verbal du 3 octobre 2013, que soit indiqué PLR pour les excusés du PLR et non PDC.

Egalement à la page 2 du procès-verbal du 3 octobre 2013, Mme Rosalie Beuret demande d'indiquer Josquin Chapatte à la place de Jocelyn Chapatte.

Vote

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Concernant la rétrocession fiscale relative aux frontaliers que la France doit à la Suisse, M. Johan Perrin demande quel est le montant que doit toucher la Commune de Porrentruy en 2012 et si le Conseil municipal a pris les mesures pour obtenir cette somme ?

M. Eric Pineau répond que la somme que doit obtenir Porrentruy s'élève à 1,786 million de francs. Aujourd'hui, il paraît que ces versements ont été signés et libérés mais ne sont toujours pas parvenus à Berne. Il ajoute que cette situation n'est pas très agréable pour les finances communales ; les années précédentes ces versements se faisaient en octobre ou novembre. Il va se renseigner pour savoir où est déposé cet argent.

M. Johan Perrin se déclare satisfait.

M. Victor Giordano relève que le calendrier du ramassage des déchets, élaboré par la Municipalité en collaboration avec un artiste de Porrentruy qui utilisait ses compétences de dessinateur et son sens de l'humour, rendait cette tâche de tri des déchets agréable pour le citoyen. Il rappelle que ce calendrier a été abandonné il y a une année pour le remplacer par un calendrier sur une page A4, malheureusement très mal imprimé et quasiment illisible. Il demande donc si le Conseil municipal peut envisager pour 2015 de revenir à l'ancienne formule ? Si la formule d'une déchetterie centralisée devait être choisie, comme il en est question dans le Canton, qu'elle serait la solution possible entre une déchetterie et un nouveau système de calendrier ?

M. Philippe Eggertswyler indique que, si ce calendrier a changé par rapport à l'année passée, c'est principalement pour uniformiser l'ensemble des calendriers des communes du SIDP. Il ajoute que ce calendrier va certainement disparaître car il y a un projet au niveau du RDJ qui va amener à avoir une réflexion totale sur la récupération des déchets.

M. Victor Giordano se déclare partiellement satisfait.

M. Yann Voillat demande si la ville de Porrentruy peut intervenir auprès du Canton pour combler l'immense flaque qui se trouve à la hauteur du numéro 6 de la rue Auguste-Cuenin ? Il relève que l'autorité cantonale s'était d'ailleurs engagée à remettre en état ce passage dès la fin des travaux de l'A16. Ces travaux étant quasiment terminés, il pense qu'il serait opportun de relancer les Ponts et Chaussées pour améliorer le confort des utilisateurs et des piétons qui ne manquent pas de se faire arroser à cet endroit.

M. Gabriel Voirol répond que ce problème a été évoqué aujourd'hui même lors d'une séance avec le Service des Ponts et Chaussées relative à la planification des travaux prévus en ville de Porrentruy. Il ajoute que la réfection de la rue Auguste-Cuenin ne figure pas à la planification cantonale 2014 à 2016. Dans cette planification des travaux sont prévus aux rues du Gravier, Trouillat et Achille-Merguin ainsi que sur le rond-point du Gambrinus et celui de la Gare. Toutefois, il ajoute que le problème soulevé a été discuté avec le Service des Ponts et Chaussées qui effectuera ces travaux l'année prochaine. Toutefois, la Municipalité écrira encore au Canton pour faire part de l'intervention de M. Voillat.

M. Yann Voillat se déclare satisfait.

Mme Rosalie Beuret indique que les vols et les déprédations de vélos qui se trouvent à l'installation de

stationnement de la gare sont, semble-t-il, en recrudescence. Elle souhaiterait, dès lors, savoir si cette information est correcte, si le Conseil en est avisé et, si oui, s'il a pris des mesures pour sécuriser cet emplacement qui se trouve dans un lieu relativement abrité des regards puisque ces stationnements vélos se situent sur le quai, juste derrière le bâtiment de la poste.

M. Julien Loichat répond que des vols de vélos ont toujours eu lieu à la gare de Porrentruy mais constate une recrudescence de ceux-ci ces derniers temps. Il a été décidé, en collaboration avec le Service de police, de mettre en place un plan d'actions. Tout d'abord, il a été demandé la mise en place d'une vidéosurveillance mais celle-ci a été refusée par les CFF. Il ajoute qu'une présence accrue de la Police municipale est prévue dans ce secteur, d'autant plus qu'une convention, permettant à la police d'intervenir sur le territoire de la gare, existe avec les CFF. Il mentionne encore qu'il est probable que ces vélos finissent la plupart du temps du côté de la France, raison pour laquelle des contacts ont été entrepris avec la Brigade anticriminelle de Belfort pour pouvoir collaborer et obtenir des informations.

Il ajoute encore que les citoyens peuvent contribuer aussi à augmenter la sécurité en achetant des cadenas un tout peu plus forts et un peu plus renforcés que les cadenas à code qui ne sont pas suffisants, ce qui éviterait quelques vols supplémentaires dans ce secteur.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

Concernant le problème de sécurité en particulier pour le complexe de l'Esplanade qui sera mis prochainement en exploitation, M. Pierre Parietti indique que les risques seront très importants en cas de sinistre ou accident dans ce vaste bâtiment. Le Corps des sapeurs-pompiers sera directement concerné par cette problématique sécuritaire. Il relève que depuis plusieurs années, il n'y a plus de compte rendu sur des exercices grandeur nature relatifs à ce genre d'immeubles, comme les écoles, les bâtiments administratifs tels que l'Hôtel de ville, l'hôpital, etc. Lors de discussions à l'occasion du Téléthon 2013, il a constaté que les sapeurs-pompiers s'inquiètent à juste titre de tout engagement réel en cas de sinistre, accident, intervention sécuritaire ou autre. Il demande donc quelle politique de connaissance des immeubles concernés et d'exercice de grande envergure les responsables communaux ont envisagé pour mettre un maximum d'atouts de leur côté le jour où il s'agira non pas de situation fictive mais de réalité dans des complexes difficiles d'accès et délicats dans les interventions ?

M. Julien Loichat répond qu'un plan d'alarme exclusif à Esplanade a été commandité par la Municipalité de Porrentruy. De plus, le plan d'alarme actuel de la ville de Porrentruy est en révision ; dans celui-ci le plan d'alarme de l'Esplanade sera incorporé. Il ajoute que des travaux vont être effectués entre Fontenais et Porrentruy pour permettre l'ouverture d'un trou un tout petit peu plus large, ce qui engendrera un gain de temps en cas de crue. Il signale qu'il n'y a pas eu d'exercice final cette année mais que les sapeurs-pompiers ont effectué un exercice important à la décharge de Bonfol. Il relève encore que l'exercice final 2012 s'est déroulé à l'Hôtel de ville, avec des sauts plus ou moins importants dans des coussins gonflants, ce qui est la preuve que le Corps des sapeurs-pompiers travaille d'arrache-pied dans des exercices de grandeur nature pour pouvoir être prêt en cas de catastrophe. Il mentionne également qu'il est difficile d'envisager aujourd'hui un exercice grandeur nature dans quelque chose qui n'est pas encore terminé mais, dans quelques mois ou quelques années, un tel exercice sera très probablement effectué du côté d'Esplanade.

M. Pierre Parietti est satisfait en espérant ne pas devoir attendre plusieurs années avant que des exercices de cette importance soient effectués.

Mme Aline Nicoulin relève que depuis quelques semaines les déchets verts sont ramassés le mercredi au lieu du mardi. Elle demande donc si le Conseil municipal est au courant de cet état de fait et, si oui, s'il y a une raison particulière ?

M. Philippe Eggertswyler répond que le Conseil municipal a été informé par les prestataires que, durant cette période hivernale, les déchets verts qui se trouvaient dans les poubelles ont dû être dégelés, ce qui a amené un retard dans la collecte.

Mme Aline Nicoulin est partiellement satisfaite car elle a l'impression que cela s'est aussi passé lorsqu'il ne gelait pas.

5. Traitement de la motion intitulée « Révision du règlement de la Commission des finances » (PDC-JDC)

Avant de se positionner, M. Nicolas Theurillat aimerait savoir pour quelles raisons la motion est irrecevable ?

M. Eric Pineau répond que, selon l'alinéa 2 de l'article 34 du Règlement du Conseil de ville, une motion ne peut porter sur un objet qui est de la compétence exclusive du Conseil municipal, ce qui est le cas pour le Règlement de la commission des finances puisque celui-ci est établi et validé par le Conseil municipal.

Toutefois, comme le rappelle le rapport, le Conseil municipal s'engage, dans toute la mesure du possible, à effectuer deux lectures du budget mais rappelle que c'est quand même le Conseil municipal qui a le dernier mot dans l'élaboration du budget.

M. Nicolas Theurillat pense que deux lignes de plus pour expliquer la situation n'aurait pas fait de tort. Toutefois, il adhère complètement à la théorie de l'irrecevabilité mais prend note qu'un engagement est pris concernant les deux lectures. Il retire donc la motion.

6. Traitement de la motion intitulée « Recours au bois indigène dans les petites constructions communales » (PLR).

M. Manuel Godinat indique que la motion du groupe PLR se veut axée sur le principe du développement durable, non contraignante pour le Conseil municipal et ne nécessitant aucun coût dans son application. A travers son texte, le groupe PLR souhaite offrir une chance au bois indigène dans le choix des matériaux des constructions de petits édifices communaux. Il rappelle que la passerelle qui a été construite en 2011 à travers le Creugenat est constituée d'un platelage en chêne de la région scié par une scierie ajoulote ; l'opération ne s'étant finalement pas avérée plus onéreuse que le recours à une ossature 100% métallique et l'utilisation du bois de la région, en lieu et place de bois provenant des pays scandinaves, n'a engendré aucun surcoût. Etant donné que tous les endroits ne se prêtent pas forcément à accueillir des constructions en bois et que, parfois, le surcoût par rapport à d'autres alternatives n'est pas supportable, M. Godinat ajoute qu'il n'est pas possible d'imposer tel type de bois provenant impérativement de la forêt bourgeoise du Banné. Pour cette raison, les termes utilisés d'indigène ou régional doivent être pris au sens large. Son groupe refuse la transformation de la motion en postulat et la considérera comme réalisée une fois que l'exécutif affirmera avoir pris le réflexe de donner une chance au bois régional dans ses projets de petites constructions.

Il mentionne qu'une réflexion doit être menée au cas par cas par le porteur du dossier et invite le Conseil de ville à soutenir la motion.

M. Philippe Eggertswyler rétorque que le groupe PLR a raison sur le fond mais pas sur la forme, tout en rappelant que l'économie forestière vit depuis plusieurs années de grandes difficultés économiques. Il ajoute qu'il est du devoir d'une commune d'aider et faire en sorte que cette économie forestière puisse s'accroître et que les communes doivent, le plus souvent possible, recourir à l'utilisation du bois indigène. Toutefois, il relève qu'il s'agit d'une belle déclaration d'intention mais qu'il ne s'agit pas d'une motion puisqu'à chaque fois il faudra faire une étude ce qui compliquera la chose.

A la demande de M. le Président, M. Manuel Godinat déclare qu'il maintient la motion.

M. Marcel Meyer mentionne que la motion est, sur plusieurs points, intéressante et que son contenu relève d'un juste constat. Il confirme que le marché du bois connaît des heures particulièrement difficiles et mouvementées dans notre pays, ce qui est à déplorer tant il est vrai que ce matériau noble est, d'une part, disponible en abondance sur le territoire national et, d'autre part, son utilisation dans la construction permet de réaliser des aménagements pratiques, robustes et, pour ainsi dire, son façonnage est presque sans limite.

Il ajoute que le groupe PDC-JDC est convaincu qu'il ne faut se pas priver volontairement de cette richesse naturelle abondante et faire le choix délibéré de construire systématiquement autrement avec d'autres matériaux. Il constate que la motion telle que présentée semble peu contraignante pour les autorités municipales puisqu'elle ne demande aucun investissement financier particulier, elle demande juste de comparer et évaluer de cas en cas la faisabilité ou non d'une construction de mobilier urbain en bois comparativement à d'autres matériaux.

C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC, relevant qu'il ne serait pas raisonnable d'oser refuser une motion qui va dans le sens du développement durable et qui valorise tout une chaîne de travail à l'échelon local, soutiendra et acceptera sans réserve la motion telle que présentée.

M. Dominique Hubleur rappelle que le groupe PCSI a déposé il y a plusieurs années une motion allant dans le même sens, motion qui avait été refusée. Il ajoute que son groupe est totalement d'accord avec les propositions faites dans la motion, même s'il était plus favorable à la transformation en postulat. Toutefois, le groupe PCSI soutiendra la motion, tout en regrettant que le groupe PLR n'ait pas accepté la transformation en postulat.

M. Vincent Siegenthaler indique que le groupe socialiste-Les Verts soutiendra la motion car il est important que le législatif montre l'exemple et fasse l'effort de soutenir l'économie forestière régionale qui traverse une crise importante depuis plusieurs années. Il ajoute qu'il serait bien d'élargir, dans la mesure du possible, l'éventail du recours au bois indigène pour toutes les constructions que la Municipalité entreprendra, pas uniquement pour les petites constructions mais également dans le cadre des permis de construire. Il relève qu'aujourd'hui les scieries ajoulotes et celles de tout le Canton ferment les unes après les autres car il devient difficile pour les entreprises travaillant le bois de se fournir en bois issu des forêts jurassiennes.

M. Philippe Eggertswyler mentionne que le Conseil municipal adhère totalement au fait de travailler avec du bois

indigène, mais, à chaque fois, il faudra faire une étude en fonction de l'édifice à mettre en place ; il faudra se poser la question de savoir si on va utiliser du bois indigène ou un autre matériau. Dès lors, il relève qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion.

M. Manuel Godinat a le sentiment que l'exécutif n'a pas compris qu'il s'agissait, en effet, d'une intention et il pense que c'est une noble intention de mener à chaque fois cette réflexion. C'est une belle image à donner en cette fin d'année 2013 afin que Porrentruy sorte une fois de son image d'affaires politico-juridiques et qu'elle soit axée sur le développement durable. Il invite donc le législatif à soutenir cette motion.

M. Philippe Eggertswyler répond que s'il s'agit uniquement d'une déclaration d'intention, le Conseil municipal accepte la motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée «Recours au bois indigène dans les petites constructions communales » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

7. Elections des Président-e, 1er-ère vice-président-e et 2ème vice-président-e (art. 21, al. 1, du ROAC et 2 du RCV).

Pour le PCSI, M. Yann Voillat a l'honneur de présenter un candidat de grande valeur, M. Jean-Luc Plumey, pour présider le Conseil de ville en 2014 et demande aux Conseillères et Conseillers de ville d'accorder leur voix et leur confiance pour qu'il devienne le premier citoyen de la ville.

M. Voillat relève le parcours politique et personnel de M. Jean-Luc Plumey et signale que ses qualités de meneur feront merveilles à la tête de législatif communal, tant il saura défendre les intérêts de la ville et attaquer les dossiers d'avenir qui occuperont les futurs débats. Il profite de l'occasion pour remercier et féliciter le Président sortant qui a su, au fil des séances, dompter son trac et son stress pour mener les débats avec entregent et compétence. Il le remercie avec tous les honneurs du travail accompli en faveur de Porrentruy. Enfin, concernant les deux vice-présidences soumises au vote, le PCSI se réjouit d'élire des personnes de valeur.

M. Didier Nicoulin remercie également le Président sortant qui a été un bon président et qui a très bien géré les dossiers importants. Il relève que tant ses connaissances professionnelles qu'humaines feront de Jean-Luc Plumey un très bon premier citoyen de Porrentruy et que son groupe soutiendra la candidature de M. Plumey. Pour la 1^{ère} vice-présidence, le groupe PLR présente M. Manuel Godinat qui est âgé de 30 ans et qui est un enfant de Porrentruy. Il rappelle que M. Godinat est président de la section du PLR de Porrentruy et qu'il siège au Conseil de ville depuis 6 ans. M. Nicoulin demande donc au Conseil de ville de soutenir la candidature de M. Godinat et ajoute que son groupe soutiendra la candidature PDC-JDC pour la deuxième vice-présidence.

M. Nicolas Theurillat indique que le groupe PDC-JDC maintient sa confiance à Marcel Meyer pour le poste de 2^e vice-président et pour le représenter au Bureau du Conseil de ville. Au nom de son groupe, M. Theurillat remercie et félicite le président actuel, M. Victor Egger, pour sa présidence durant l'année qui s'achève et qui a su tenir les débats avec finesse et fermeté. Pour les autres candidatures, le groupe PDC-JDC soutiendra Jean-Luc Plumey à la présidence et Manuel Godinat à la première vice-présidence. Il remercie le Conseil de ville pour son soutien accordé à Marcel Meyer.

Mme Rosalie Beuret indique que le groupe socialiste-Les Verts apportera son soutien aux candidatures de Jean-Luc Plumey, Marcel Godinat et Marcel Meyer aux postes de président, 1^{er} et 2^e vice-présidents du Conseil de ville pour l'année 2014. Elle relève que ces trois personnalités bien connues au sein du législatif, dynamiques et largement appréciées, sauront faire l'unanimité à ces postes-là. Elle en profite pour indiquer que Mme Mathilde Crevoisier Crelier représentera le groupe socialiste-Les Verts au Bureau du Conseil de ville en 2014.

Président

Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	36
Majorité absolue	:	19

Obtient des voix

M. Jean-Luc Plumey	36
--------------------	----

M. Jean-Luc Plumey est élu président du Conseil de ville pour l'année 2014.

1^{er}(ère) Vice-Président(e)Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	38
Majorité absolue	:	20

Obtiennent des voix

M. Manuel Godinat	37
Mme Jocelyne Gasser	1

M. Manuel Godinat est élu premier vice-président du Conseil de ville pour l'année 2014.

2^{ème} Vice-Président(e)Résultat du vote

Bulletins délivrés	:	39
Bulletins rentrés	:	39
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	3
Bulletins valables	:	33
Majorité absolue	:	17

Obtiennent des voix

M. Marcel Meyer	32
M. Jean Farine	1

M. Marcel Meyer est élu deuxième vice-président du Conseil de ville pour l'année 2014.

M. Jean-Luc Plumey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Merci à toutes et à tous, chers collègues, pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant ce soir à la présidence de votre Conseil de ville pour l'année 2014.

Je ne vous le cache pas, j'éprouve une certaine émotion et même une grande fierté d'accéder au perchoir. Serait-ce déjà l'apogée de ma carrière politique ? Je n'en serais pas étonné. D'ores et déjà, je me réjouis de diriger les débats de notre assemblée et si l'occasion m'en est offerte de représenter notre cité avec joie et enthousiasme. Mes proches, les personnes qui me côtoient dans la vie professionnelle où dans le cadre de mes engagements sportifs le savent; je vis très mal les conflits et m'empresse de trouver un consensus ce qui n'est pas toujours évident en politique.

Malgré mon appartenance définie centre gauche, je m'autorise de penser plus à droite si je le juge nécessaire. C'est dans cet esprit d'ouverture que je m'engage dans le rôle que vous me confiez.

Après-la tourmente politique que nous avons connue en 2013, il est temps de retrouver une certaine sérénité, faisons, bon gré mal gré, fi de nos frustrations et laissons peu à peu nos rancœurs s'effacer de nos esprits. Heureusement, le temps travaille également dans ce sens. Je me permets à ce propos de citer Albert Jacquard, ce grand polytechnicien et généticien : "*La paix entre les humains ne dépend que d'eux, elle est possible. Mais elle n'est nullement certaine, le pire est lui aussi possible. Entre le pessimisme désespéré et l'optimisme satisfait, la seule attitude raisonnable est le volontarisme. A nous d'agir, pour que tous les humains combattent ensemble leurs ennemis communs : la maladie, l'égoïsme, la faim, la misère, le mépris. Pour qu'ils acceptent enfin l'évidence : chacun peut trouver sa source chez les autres, tous les autres*".

Au niveau de notre Municipalité, j'ai le sentiment que la lutte partisane ne fait que freiner les projets et agacer la population. Mettons l'intérêt de notre cité au premier plan et travaillons ensemble pour le bien de la collectivité en donnant envie à notre jeunesse de s'investir en politique.

Les projets ne manquent pas : Cœur de ville, réhabilitation de l'Inter, développement de nouvelles zones de construction, assainissement des installations sportives, Jurassica et bien d'autres. Suffisamment pour participer et s'enthousiasmer sur ce perceptible réveil de Porrentruy et de sa région.

Mes félicitations à mes collègues du comité, Manuel Godinat et Marcel Meyer pour leur élection à la première et deuxième vice-présidence que je me réjouis de côtoyer à nouveau ainsi qu'à Victor notre président sortant pour la maestria et le doigté dont il a fait preuve dans l'exercice de sa fonction tout au long de cette année 2013.

Mes remerciements encore à mon groupe pour la grande confiance qu'il me témoigne ainsi qu'à Yann pour ses

propos, évidemment bien trop élogieux à mon égard dans la présentation de ma candidature. J'en termine en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014. Comme le veut la tradition, à l'issue de cette séance, l'apéritif précédant le souper de fin d'année vous sera offert par Victor Egger et moi-même.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier

Cette dernière séance en 2014 marque également la fin du mandat de notre président Victor Egger. Victor, durant cette année inhabituelle et empreinte d'incertitude, tu as su mener la barque du Conseil de ville en évitant les écueils et maîtrisant les bourrasques, sans te départir de ton flegme ni de ton humour impayable. Notre groupe tient à te remercier chaleureusement pour ton travail et ton engagement au cours de cette année et se réjouit de t'accueillir à nouveau ici-bas dans ses rangs.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de ville, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

il m'appartient ce soir de féliciter en premier lieu les nouveaux élus, le Président Jean-Luc Plumey, ainsi que le premier et le deuxième vice-présidents. J'aimerais leur dire que je suis honoré de pouvoir collaborer avec eux dès la rentrée. Nous aurons ensemble du pain sur la planche tant les enjeux pour Porrentruy sont actuellement importants. Je leur souhaite dans tous les cas beaucoup de satisfaction et de succès dans l'exercice de leurs nouvelles attributions.

Bien que n'ayant pas eu le plaisir de vous côtoyer en votre qualité de Président du Conseil de ville de cette année, j'aimerais vous adresser, M. Egger, en mon nom et au nom du Conseil municipal nos plus vifs remerciements. Vous avez, vous aussi, vécu une année particulière que vous avez su gérer avec calme et doigté, dans un contexte parfois difficile. Vous avez su œuvrer dans la concertation, pour le bien de toutes et tous, dans tous les cas, au plus près des intérêts de Porrentruy. Un grand merci pour votre travail et votre dévouement.

Permettez-moi également de remercier l'excellent travail du Bureau du Conseil de ville, ainsi que de toutes ses commissions qui ont une mission de préparation politique indispensable. Je me permettrai de faire à chacune une petite visite de courtoisie lors de vos prochaines rencontres.

J'aimerais également saluer et remercier mes collègues du Conseil municipal qui ont pris à bras le corps les défis de cette année et ont permis à notre si belle cité d'avancer, de nous illuminer et de continuer à rayonner en dehors de nos remparts. Après une réorganisation bienvenue, ils ont su dicter le rythme, dans les meilleures conditions d'écoute, en gardant toujours les objectifs fixés bien en vue. Merci à chacune et chacun d'entre vous et je me réjouis également de pouvoir relever de nouveaux défis à vos côtés.

Je vous souhaite enfin à toutes et tous, de même qu'à vos familles et vos proches de belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2014.

C'est avec plaisir que j'ai accepté votre invitation au repas du Conseil de ville et je me réjouis de partager le verre de l'amitié avec vous. Je finirai mon propos par vous rappeler qu'il y a une votation importante ce week-end. Je crois que les urnes ne sont pas trop pleines alors n'hésitez pas, faites du rappel à vos troupes pour qu'on puisse voter ce projet important pour le développement de Porrentruy.

8. Divers.

M. le Président donne lecture des 4 textes déposés ce soir.

M. Victor Egger

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Ainsi, nous arrivons au terme de notre première année de législature. Je puis maintenant confirmer qu'une année de présidence cela passe vite, très vite même, on a à peine le temps de s'habituer.

En tant que politiques, nous sommes au service de la population. Avoir pu diriger en ces murs le débat concernant l'avenir de notre ville fût une expérience riche et stimulante. Nous avons traité et débattu de nombreux dossiers et projets. Les discussions se sont dans la plupart des cas déroulées sereinement. Un petit souvenir c'est une petite anecdote que je voulais vous relater à propos de la séance spéciale agendée pour le PAL. On m'a dit qu'en 1982, le passage du PAL devant le Conseil de ville était difficile. Je commençais un peu à transpirer. Je me suis donc préparé en conséquence. J'ai lu le procès-verbal des deux séances qu'il avait fallu en 1982 car, à un moment donné, le quorum n'était plus atteint ; les gens étaient fâchés et partaient de la séance. J'ai donc un petit peu pris la température pour voir comment cela se passerait. Au final, ce soir-là, j'étais un petit peu surpris car à 20.30 heures la séance était finie. J'ai également eu le plaisir de représenter la ville à plusieurs reprises. Malgré tout, j'étais un peu contrarié de n'avoir pas été appelé pour serrer la pince du président de la Confédération et échanger quelques mots en « Zuritutsch » lors de sa visite à Porrentruy. Je mets volontiers cela sur le compte de l'année particulière que nous avons traversée.

Le moment est venu pour moi de retourner dans l'arène. J'adresse mes sincères félicitations à Jean-Luc Plumey pour son élection au perchoir, je suis sûr qu'il fera un excellent président. Mes félicitations vont également à

Manuel Godinat et Marcel Meyer pour leurs vice-présidences respectives ainsi qu'à Mathilde Crevoisier Crelier, notre nouvelle représentante au bureau.

Je remercie très sincèrement Denis Sautebin pour ses précieux conseils et la bonne préparation des séances du Conseil de ville. Mes remerciements vont également à la secrétaire suppléante Sandrine Cramatte, au chancelier André Kubler, à l'homme du jour du Quotidien jurassien, Dominique Vallat, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal.

Pour la dernière fois cette année, je vous prie de bien vouloir donner vos textes écrits au secrétaire. Je profite également de vous indiquer que les jetons de présence du Conseil de ville seront, dès à présent, versés sur vos comptes bancaires.

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance du Conseil de ville et vous donne rendez-vous au souper qui se déroulera au Gambrinus. Avec Jean-Luc nous aurons le plaisir de vous y offrir l'apéritif.

Quant à celles et ceux que je ne reverrai plus ce soir, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et tous mes voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.00 heures.

(Les discours de fin d'année sont reproduits intégralement).

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

V. Egger